Lettre d'information DOC-MOEL





N°55 - avril 2022

À la Une

Publications Onisep









Nouvelles publications

- Parcours « Les métiers de l'électronique et de la robotique ».
- Parcours « Les métiers de l'énergie ».
- Zoom sur les métiers « Les métiers de l'industrie du verre ».
- Zoom sur les métiers « Les métiers du commerce et de la vente ».

Pilons

« Les médias audiovisuels », collection Pourquoi pas moi ?

Collège / lycée



En vue des épreuves écrites de spécialité du bac général et technologique qui se déroulent du 11 au 13 mai, le MEN a publié <u>les thématiques des programmes de spécialité</u> sur lesquelles ils sont susceptibles d'être évalués ainsi que <u>les annales des épreuves</u> d'enseignements de spécialité.

Cf. modèle « Annale d'examens, programmes et référentiels de diplômes ».

Renforcement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité à la rentrée 2022

À compter de la rentrée 2022, des parcours « Mare Nostrum » pourront être ouverts au sein des collèges et lycées (de la classe de 5e à la terminale). Ils visent à favoriser l'apprentissage d'une langue ancienne, d'une voire plusieurs langues vivantes étrangères ou régionales, notamment par la mise en œuvre d'un temps spécifique d'une heure supplémentaire par semaine.

En classe de 3e, le projet Mare Nostrum peut être choisi au DNB (diplôme national du brevet) et faire l'objet de la soutenance de l'épreuve orale du DNB.

Au lycée, l'engagement de l'élève dans ce parcours fait l'objet d'une valorisation dans le livret scolaire du lycée (LSL).

La mise en place de ce nouveau dispositif contribue à favoriser les rapprochements entre langues anciennes et langues vivantes étrangères ou régionales enseignées dans le second degré.

cf. modèles « Latin et grec au lycée » et « Latin et grec au collège ».

La place des mathématiques dans la voie générale du lycée d'enseignement général et technologique

Le comité de consultation sur l'enseignement des mathématiques au lycée général a remis ce lundi 21 mars 2022 au ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports son rapport sur « La place des mathématiques dans la voie générale du lycée d'enseignement général et technologique ». La principale de ces propositions consiste en la reconsidération de l'actuel enseignement scientifique dispensé en classe de première. Elle supposerait une requalification de cet enseignement en « enseignement

scientifique et mathématique » (ESM), une articulation renforcée entre les différents contenus disciplinaires dans cet enseignement intégré (associant les SVT, la physique-chimie et les mathématiques), ainsi qu'une augmentation de la quotité horaire dévolue à cet enseignement pour y augmenter de manière significative la part de l'enseignement mathématique.

■ Indicateurs de résultats des lycées 2021 : IVAL 2021

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) publie chaque année les indicateurs de résultats par établissement (taux de réussite, taux d'accès, taux de mentions). La directrice de la Depp précise que ces indicateurs ne sont « ni un classement, ni un palmarès » des établissements, mais ils constituent un « dispositif pour comprendre comment les lycées accompagnent les élèves jusqu'au baccalauréat ». En effet, la combinaison de ces indicateurs offre une analyse plus fine que celle du seul taux de réussite au baccalauréat des élèves de terminale : elle évalue la capacité de l'établissement à accompagner les élèves depuis la classe de seconde jusqu'à l'obtention du diplôme.

« <u>Résultats définitifs de la session 2021 du baccalauréat</u> », Note d'Information, n°22.10, DEPP.

Il est de 97,5 % dans la voie générale, 93,9 % en technologique et 86,6 % en professionnel. Il est stable dans la voie générale et diminue faiblement dans les séries technologiques. La baisse est la plus notable dans la voie professionnelle dont le taux de réussite perd 3,8 points. Après une session 2020 marquée par des taux de réussite particulièrement élevés, les taux de redoublement ont considérablement diminué à la rentrée 2020 dans les classes de terminales entraînant une baisse des effectifs de candidats au baccalauréat 2021. En 2021, 82,8 % d'une génération est titulaire du baccalauréat, soit 3,6 points de moins qu'en 2020.

Crise sanitaire et PFMP

Dans le cadre de la crise sanitaire, une adaptation des durées des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention du CAP, du BEP, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire est mise en œuvre pour la session 2022 (décret n°2022-672 du 26 avril 2022).

Retrouvez le détail des mesures dans la FAQ du

ministère : https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/examens-2022-les-reponses-vos-questions-340337.

Créations / abrogations de diplômes



- Le bac pro Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) devient le bac pro Services aux personnes et animation dans les territoires à la rentrée 2023.
- À compter de la rentrée 2022, les options du bac pro Accompagnement, soins et services à la personne ASSP sont supprimées : dernière session d'examen du bac pro avec options en 2024.
- La mise en place de la **MC Encadrement secteur sportif (MC E2S)** est repoussée à la rentrée 2023.
- Pour rappel, le département Ressources documentaires produit un récapitulatif trimestriel des créations et abrogations de diplômes disponible dans <u>OnisepDoc</u> dans la rubrique « Veille réglementaire », « Vie des diplômes » (accessible sans mot de passe) (cf. le lien dans le classeur Moel).

Enseignement supérieur



■ Nouvelle école vétérinaire privée

À la **rentrée 2022**, en plus des écoles publiques, **UniLasalle Rouen, école d'ingénieurs privée sous contrat** avec le ministère de l'agriculture, est autorisée à ouvrir une formation menant au diplôme d'Etat de docteur vétérinaire pour une centaine d'étudiants. L'admission s'effectue via Parcoursup après un bac général (avec des enseignements scientifiques) ou un bac technologique STAV. Les coûts de scolarité sont élevés. Pour plus d'informations, consultez le <u>site de l'école</u>. Le diplôme d'Etat de docteur vétérinaire sera délivré par l'université de Rouen.

NB: l'article 22 de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 a ouvert la possibilité de création de formations vétérinaires dans des établissements d'enseignement supérieur agricoles privés. A ce jour, seule l'école UniLasalle Rouen a reçu une autorisation du ministère chargé de l'agriculture (arrêté du 4 mars 2022 relatif à l'agrément provisoire de l'Institut polytechnique UniLaSalle).

■ Le label « Formation supérieure de spécialisation » (FSS) est désormais dénommé <u>Diplôme de spécialisation professionnelle</u>. La dénomination est pour le moment inchangée sur la plateforme Parcoursup.

L'Université de Paris devient Université Paris Cité

L'établissement public expérimental issu de la fusion de l'université Paris 5 - Paris Descartes, de l'université Paris 7 - Paris Diderot et de l'IPGP Institut de physique du globe de Paris au 1er janvier 2020 avait pris le nom d'Université de Paris. Le 29 décembre 2021, le Conseil d'État a annulé cette dénomination. Cet EPE s'appelle désormais Université Paris Cité (décret n° 2022-327 du 4 mars 2022). Le site Internet est inchangé pour l'instant : https://u-paris.fr/.

Les droits d'inscription à l'université et les loyers des Crous gelés à la rentrée 2022

Pour la 4e année consécutive, les droits d'inscription à l'université s'élèveront à 170 euros en licence, 243 euros en master et 380 euros en doctorat (les boursiers en sont exonérés) indique le MESRI par voie de <u>presse</u>.

■ Rapport « La transition lycée-enseignement supérieur à l'aune de Parcoursup »

Ce dossier explore la diversité des publics lycéens dans leur vécu de la transition entre le secondaire et le supérieur. Ce dossier montre notamment que l'origine sociale, le sexe, le parcours scolaire, l'origine géographique, la nécessité de trouver des revenus complémentaires vont tout au long de cette transition affecter l'accès à l'enseignement supérieur, avant le début de la procédure officielle, pendant cette procédure et même après, lorsque les étudiants envisagent de se réorienter.

■ CNESER du 14 décembre 2021

À l'ordre du jour, un point intéressant sur la 1re rentrée 2021 du BUT (bilan Parcoursup et taux de pression).

- « <u>La mise en place des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) à la rentrée 2021</u> », rapport de l'IGESR n°2021-234, janvier 2022.
- « Des services universitaires de médecine préventive vers des services de santé étudiante », rapport de l'IGESR n°2021-179, octobre 2021.

Loi sur le respect des principes de la République



- Dans le cadre de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, la scolarisation de tous les enfants dans un établissement scolaire devient obligatoire à la rentrée 2022 et l'instruction d'un enfant en famille dérogatoire. Les décrets d'application de ces dispositions sont parus au Journal officiel du 16 février 2022:
 - le <u>décret n° 2022-182</u> précise les modalités de délivrance de l'autorisation d'instruction dans la famille (dépôt du dossier de demande d'autorisation d'instruction dans la famille (calendrier et pièces justificatives));
 - le <u>décret n°2022-183</u> est relatif à la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille ;
 - le <u>décret n°2022-184</u> est relatif à l'instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire et intéresse de près les collectivités. À partir de la rentrée de septembre 2022, cette instance assurera le suivi du respect de l'obligation d'instruction et des mises en demeure d'inscription dans un établissement d'enseignement public ou privé dans le cadre du contrôle de l'instruction dans la famille.

Contrôle des établissements privés hors contrat

Le <u>décret n° 2021-1909 du 30 décembre 2021</u> crée l'article D. 422-2-2 du code de l'éducation qui précise dans quel délai et sous quelles modalités sont fournis, à la demande du préfet de département ou du recteur d'académie, les documents budgétaires, comptables et financiers précisant l'origine, le montant et la nature des ressources d'un établissement d'enseignement privé hors contrat.

Médical / paramédical / social





- Augmentation du nombre de places dans les formations sanitaires et sociales
 Début 2021, le Gouvernement a programmé avec les Régions, la création, sur deux ans, de
 près de 12 600 places dans les formations sanitaires et sociales, dans le cadre du Ségur de
 la santé et de France Relance. Une mission confiée à Stéphane Le Bouler a permis de mener
 une concertation avec chaque Région et avec l'ensemble des partenaires du système de
 formation, pour définir les termes de ce partenariat renouvelé. Suite à la remise du rapport
 au Premier Ministre, le Gouvernement et Régions de France ont signé un protocole de
 coopération renforcée en faveur des formations sanitaires et sociales. À compter de 2023,
 les capacités de formation seront définitivement augmentées de 13 600 places par an soit
 une progression de 20 % par rapport aux capacités actuelles. Source : communiqué de
 presse du gouvernement du 14 mars 2022.
- Une <u>campagne de communication</u> sur **les métiers du sanitaire et du médico-social** (notamment télévisée) a été lancée le 21 mars par le gouvernement. Deux cibles sont visées : les lycéens et étudiants d'une part et les adultes en reconversion professionnelle d'autre part. Quatre métiers sont ciblés : aide-soignant, infirmier, éducateur spécialisé et accompagnant éducatif et social.

Apprentissage



Plateforme de saisie des contrats d'apprentissage

Les CFA et employeurs <u>publics</u> ont désormais la possibilité de saisir et de transmettre les contrats d'apprentissage aux Dreets via une plateforme en ligne, au lieu de l'envoi de Cerfa par courrier ou e-mail. Ce nouveau service numérique vise à simplifier les démarches et à alléger les tâches de saisie et de contrôle. Parallèlement, un dispositif permettant la transmission des contrats d'apprentissage dans le secteur privé par voie

dématérialisée se met également en place.

A l'origine de ce nouvel outil, <u>la mission nationale interministérielle pour l'apprentissage (MNA)</u>, pilotée depuis 2019 par Guillaume Houzel, qui poursuit son activité <u>jusqu'en juin 2023</u> pour mener à bien le déploiement des services « La bonne alternance », « Rendezvous avec son CFA », « Je candidate » et « Matcha » (qui collecte les offres d'emploi des Opco et des CFA pour affichage sur les sites 1 jeune, 1 solution, La bonne Alternance, Parcoursup...).

« <u>L'orientation vers l'apprentissage à la fin de la troisième à la rentrée 2019</u> », note d'information, n°22.07, DEPP, mars 2022. La procédure d'affectation des élèves, Affelnet, a fortement évolué dans le sens d'une intégration renforcée de l'apprentissage.

Mobilité en Europe



- « 10 ans de mobilité en chiffres », note de Campus France, novembre 2021. En dix ans, la population étudiante mondiale a augmenté de 30 % et le nombre d'étudiants mobiles de 57 %. Les pays anglo-saxons ont confirmé leur place en tête de l'accueil des étudiants dans le monde. <u>La France</u> conserve une attractivité importante, occupant la <u>6º place des pays d'accueil</u>. Elle est en tête des pays développant le plus de campus à l'étranger.
- La mobilité sur le site 1 jeune 1 solution

 La <u>rubrique Europe du site</u> permet de rechercher des offres d'emploi, de stage, des volontariats internationaux au sein de pays européens. Il est également possible de s'informer sur les aides proposées pour financer cette expérience.
- Visioconférence du réseau Euroguidance du 7 avril 2022 « La mobilité internationale dans la voie pro » disponible sur la chaîne Youtube du réseau Euroguidance.
- Quelles sont les pistes de l'IGÉSR pour relancer les mobilités éducatives européennes et internationales?

L'IGÉSR analyse, dans un <u>rapport</u> diffusé le 25 octobre 2021, les effets de la crise du Covid-19 sur les flux de mobilité sortante - notamment des publics scolaires, les échanges d'assistants de langue et les occasions de transformation induites par la situation sanitaire en termes de stratégies internationales et de pratiques pédagogiques. Le rapport formule 22 préconisations de court et moyen termes en vue « d'améliorer, à la lumière de la crise sanitaire, le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des actions » relatives au développement des mobilités éducatives internationales.

Réforme de la haute fonction publique



Liberté Égalité Fraternité Dans le cadre de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État engagée par le Président de la République en avril 2021, Vincent Berger, Marion Guillou et Frédéric Lavenir, IGF, ont rendu leur rapport « Réforme de la haute fonction publique : pour une gestion des ingénieurs par domaines de compétences » le 18 février 2022 au Premier ministre. Cette mission avait vocation à formuler des préconisations pour décliner les principes de la réforme aux quatre corps techniques supérieurs de l'État, qui comptent environ 5 000 ingénieurs : les ingénieurs des mines, les ingénieurs de l'armement, les ingénieurs des ponts, eaux et forêts et les administrateurs de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques). Leurs propositions portent sur les besoins de l'État en compétences techniques, la diversification des viviers de recrutement et la GRH des ingénieurs des grands corps techniques. La déléguée interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE), Émilie Piette, doit mener une concertation sur la base de ces propositions pour une mise en œuvre en 2023.

Divers



- « <u>Filles et garçons sur le chemin de l'égalité édition 2022</u> », DEPP, mars 2022. Cette publication met en évidence sous forme d'infographies et de graphiques des différences selon les genres en matière de parcours et de réussite des jeunes, de choix d'orientation et de poursuite d'études entre filles et garçons, qui auront des incidences ultérieures sur l'insertion dans l'emploi ainsi que sur les inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes.
- « <u>Bilan des mesures éducatives du quinquennat</u> », Rapport du Sénat, février 2022. Les rapporteurs ont concentré leurs analyses sur six mesures emblématiques de ce quinquennat, marqué par la longévité du ministre de l'Éducation nationale apportant une continuité à l'action de ce ministère :
 - le renforcement du respect aux enseignants et la confiance dans l'institution scolaire ;
 - l'abaissement de l'âge d'instruction à trois ans ;
 - le développement d'un service public de l'école inclusive ;
 - la priorité en faveur de l'école primaire et l'apprentissage des savoirs fondamentaux, à travers le plafonnement des effectifs et le dédoublement des classes en éducation prioritaire, de grande section de maternelle au CE1;
 - la réforme du lycée ;
 - le renforcement de l'attractivité du métier d'enseignant.
- **Violence à l'école** Le harcèlement scolaire devient un délit : ce que dit la loi | service-public.fr : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15548.

eptica Modifications dans les modèles



- Nouveau modèle « **Cycle pluridisciplinaire d'études supérieurs** » : cursus spécifique de 3 années associant au moins une université ou un établissement d'enseignement supérieur public et un lycée doté de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), à distinguer de la classe préparatoire aux études supérieures CPES.
- Mise à jour du modèle « Annale d'examens, programmes et référentiels de diplômes » concernant le bac général et technologique.
- Modèle « Sections internationales (collège lycée) » : à compter de la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du bac (OIB) évolue et devient le baccalauréat français international (BFI).
- Toilettage des modèles VAE : suppression des modèles « VAE (trouver un diplôme et PRC / PIC Ile-de-France) », « VAE : diplômes santé, social », « VAE (validation d'un diplôme éducation nationale DAVA) », « La VAE permet-elle d'obtenir un niveau supérieur ? », « VAE : titres professionnels du ministère de l'emploi (AFPA) », « N°vert VAE (La Réunion) » et intégration des éléments pertinents dans le modèle « VAE validation des acquis de l'expérience ».

Pensez à noter vos remarques (coquilles, liens brisés, suggestions diverses) dans le fichier « Suggestions modif modèles conseillers ». Il existe un raccourci dans Eptica (onglet dans la barre supérieure).

Retrouvez toutes les lettres d'information DOC-MOEL en format pdf sur OnisepDoc.